

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_036](#) | [Naissance de la clinique.CollectionBoite_036-17-chem](#) | [Lois et décrets \(Hôpitaux\)](#). Item [Les secours à domicile et dans les hôpitaux s/ le comité de Mendicité](#)

Les secours à domicile et dans les hôpitaux s/ le comité de Mendicité

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb036_f0289

SourceBoite_036-17-chem | Lois et décrets (Hôpitaux).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques [Bloch, Procès-verbaux et rapports du comité de mendicité de la Constituante, 1790-1791, publiés et annotés par Camille Bloch, Alexandre Tuetey, Paris, Impr. nationale, 1911](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 25/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Les secours à domicile et des le hop^x

289

S/ le comité de Mendicité

4^{ème} rapport : "Le malheur par suite de compensation que la nature semble lui avoir attaché, par sa présence, par bienfaisante compensation, fait naître dans le cœur de la le besoin pressant de lui porter du soulage et de la consolation, et le voir courir aux malheureux dans leur propre intérêt. Il y a peut-être une source féconde de biens que répond par bienfaisance particulière. Le parti est-il placé dans le hop^x? Il est en revanche un autre, il y renonce, on s'en est privé; et son existence couru le devant la charge de l'état. La mission décomposée est donc encore en faveur des secours à domicile." (Bloch et Trethey - Provisoire verbalisé

et Rapport du comité de Mendicité
Paris 1911 - ~~4^{ème} rapport~~ p 395)

— mais dans le 9^{ème} article "1^{er} 9^o
unre d'ouvriers, en bas des les premiers,

BnF
MSS

ont privé sinon de domicile, du moins
de tout ce qui leur permettait de se soulever, et
n'ont point de famille qui puisse les
secourir : Il fut du hospice de "malades"
y = les de malades "

"Placés au monde, ils ont guéri, et
multiplicés ont mis en des besoins, ils tentent
les pauvres + rapprochés de leurs familles, de
leurs habitations : ils les environnent en
général de leurs yeux, et de leurs habitudes
et leur font trouver dans la compassion de
leur sort des idées + nobles (ce qui compléte
chaque fois ils ne vont au monde // a fait
e' l'usage " (Ibid. 396)